



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carcassonne, le 14 août 2019

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur le Président du Centre INRA Occitanie-
Montpellier
2 Place Pierre Viala
34060 Montpellier cedex 02

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

Service
Urbanisme
Environnement
Développement du
Territoire

Unité
Forêts
Biodiversité

Activité Forêts

objet : Dossier de demande d'autorisation de défrichement
références : 2019-002
affaire suivie par : Eric ALGER—SUEDT
Tél : 04.68.71.76.29
courriel : eric.alger@aude.gouv.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir un dossier de demande d'autorisation de défrichement portant sur 12 parcelles cadastrales pour une surface totale à défricher de 11 h 00 a et 00 ca sis sur le territoire communal de Gruissan, établi pour le transfert de la collection de ressources génétiques vignes «Vassal-Montpellier» de l'INRA située au domaine de Vassal à Marseillan sur le site de l'unité expérimentale INRA Pech Rouge à Gruissan.

L'examen de votre demande fait apparaître cependant que, pour être complet au sens de l'article R. 341-1 du code forestier qui fixe la liste des pièces à produire à l'appui d'une demande d'autorisation de défrichement, votre demande doit être complétée :

- la délégation de pouvoir, jointe à votre demande à l'annexe 6, porte uniquement sur la fonction d'ordonnateur secondaire et la fonction de représentant du pouvoir adjudicataire au niveau du centre. L'acte vous autorisant à déposer la demande d'autorisation de défrichement est absent.
- l'extrait de matrice cadastrale concernant la parcelle A 750 ne figure pas dans les documents de l'annexe 3,
- la parcelle A 750 figure au cadastre au nom du conservatoire du littoral ; l'accord de principe figurant à l'annexe 5 mentionne bien « l'utilisation partielle de la parcelle A750 (0,3 ha) pour installation de la collection mais ne comporte pas « l'accord exprès du propriétaire » à déposer une autorisation de défrichement dont la surface porte sur 0,38 ha,
- La déclaration du demandeur indiquant si, à sa connaissance les terrains ont été ou non parcourus par le feu au cours des 15 années précédant le dépôt de la demande est absente,

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 heures le vendredi

adresse
105 boulevard Barbès - 11838
CARCASSONNE - CEDEX 9

VU LE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
A. HIEGEL

R.L.
P.L.R.

Restant à votre disposition et dans l'attente des pièces complémentaires demandées,
veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
L'ingénieur responsable de l'activité Forêts-DFCI

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Éric ALGER'.

Éric ALGER